



Seine
Normandie

AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

Délibération n° BC/25-054

Marché 2025/031 Assurance responsabilité civile de SNA : autorisation de signature

Les membres du Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération, se sont réunis lors de la séance du Bureau de Seine Normandie Agglomération, Salle Vallée du Gambon, 12 rue de la Mare à Jouy, DOUAINS, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 16 octobre 2025 à 15h30.

Date de convocation :
10/10/2025

Conseillers en exercice : 17

Conseillers présents : 13

Conseillers votants : 16

Etaient présents :

Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), François OUZILLEAU (VERNON), Pascal LEHONGRE (PACY SUR EURE), Aline BERTOU (FRENELLES EN VEXIN), Antoine ROUSSELET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Dominique MORIN (VERNON), Christian LEPROVOST (LES ANDELYS), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Johan AUVRAY (VERNON), Thibaut BEAUTÉ (NOTRE DAME DE L'ISLE), Pascal JOLLY (GASNY), Julien CANIN (PACY SUR EURE), Patricia DAUMARIE (VERNON),

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Pieternella COLOMBE à Monsieur Pascal LEHONGRE

Monsieur Thomas DURAND à Monsieur Frédéric DUCHÉ

M. Jérôme GRENIER à M. François OUZILLEAU

Absents :

Madame Annick DELOUZE

Secrétaire de séance : Guillaume GRIMM

Le Bureau Communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DÉLÉ/BCLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°CC/25-02 du 27 mars 2025 portant délégation de compétences du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant que le Bureau Communautaire a reçu délégation pour prendre toute décision concernant l'autorisation de signer les marchés et les accords-cadres dont la valeur hors taxe est supérieure aux seuils européens défini en matière de marchés publics de fournitures et services, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

Considérant la nécessité de passer un marché pour les besoins en Assurance responsabilité civile pour Seine Normandie Agglomération ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer le Marché 2025/031 « Souscription du contrat d'assurance responsabilité civile de SNA » avec la société retenue suite à la validation du rapport d'analyse des offres par la commission d'appel d'offres.

Article 2 : Le marché sera conclu du 1^{er} janvier 2026, pour 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2029.

Article 3 : La présente délibération sera publiée sur le site internet sna27.fr, communiquée au conseil communautaire lors de sa prochaine séance et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 4 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,